

Aides en faveur de la réalisation de logements sociaux (HLM) adaptables ou adaptés aux handicaps accordées par la Communauté Urbaine de Dunkerque

Bailleurs sociaux

Objectifs de l'aide

L'intégration des personnes handicapées dans la société est une des préoccupations majeures de la Communauté Urbaine, qui a souhaité développer une politique spécifique permettant de faciliter l'accès au logement, véritable facteur d'intégration et de vie sociale. L'adaptabilité est également un concept déterminant pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Dans ce domaine, la CUD a décidé de favoriser le développement d'un concept de logement adaptable et modulable et ce afin de maîtriser les coûts liés aux aménagements spécifiques effectués après la conception.

Opérations éligibles

Financement de différents équipements et aménagements dès la conception des logements, afin de parvenir à un logement accessible pouvant se transformer en logement adapté après travaux légers.

L'adaptabilité concernera les logements accessibles situés en rez-de-chaussée ou ceux situés à l'étage dans les bâtiments comportant un ascenseur.

Les nouveaux programmes devront obligatoirement comprendre une proportion de 10 % de logements adaptables en rez-de-chaussée et dans les étages pour les bâtiments comportant un ascenseur.

Montant de l'aide

1 600 € maximum par logement

Cette subvention sera cumulable avec les autres subventions accordées par la CUD en faveur du logement social.

Equipements et aménagements ouvrant droit à subvention :

- ↳ Les accès : Seuils d'une hauteur maximale de 2 cm et biseautés (accès au logement, aux balcons et terrasses).
- ↳ Les portes : Largeur de passage de 90 cm minimum et s'ouvrant par l'extérieur.
- ↳ Les circulations : Largeur de passage de 90 cm minimum.
- ↳ Aires de rotation : 1.50 m de diamètre.
- ↳ La hauteurs des équipements :
 - Poignées de portes et fenêtres : 80 cm de hauteur (privilégier les becs de canne).
 - Allèges de fenêtres : D'une hauteur de 60 cm maximum dans le séjour et la cuisine.
 - Equipements électriques et interphones : Placés à 80 cm du sol (privilégier les interrupteurs à plaque basculante).
- ↳ La robinetterie : Robinets thermostatiques et à levier.
- ↳ Evier évidé en partie basse
- ↳ Les pièces d'eau :

WC surélevé : Hauteur de 0.46 m à 0.48 m sans abattant et avec barre d'appui.
Douche à siphon de sol avec zone d'assise et barre d'appui.
Privilégier les WC contigus à la salle de bains et cloisons modulables (ne comportant pas d'éléments techniques) de manière à ce que l'ensemble puisse répondre aux exigences d'une salle de bains adaptée.

Aide financière relative à l'adaptation du logement au handicap Communauté Urbaine de Dunkerque

Publics éligibles à l'aide :

- . Propriétaires occupants
- . Propriétaires accédant dans le neuf ou l'ancien
- . Locataires (parc social et privé)

Montant de l'aide :

Cas général : 10% du coût total de l'opération

Dérogations :

30% du coût total de l'opération si les ressources du demandeur sont inférieures à 60% des plafonds HLM

20% du coût total de l'opération si les ressources du demandeur sont comprises entre 60 et 120% des plafonds HLM.

Cumul d'aides :

Si d'autres financeurs interviennent, l'aide de la CUD est plafonnée à 3000€. Le total des aides ne peut excéder 100% du coût total des travaux.

Exemple : des travaux d'adaptation sont prévus pour un montant de 10000€.

Le cumul des aides avant subvention CUD est de 8000€. La participation de la CUD ne pourra excéder 2000€.

Si le cumul d'aides hors subvention CUD est de 6000€, l'aide CUD pourra représenter jusqu'à 3000€

Attribution de l'aide :

L'aide est accordée soit :

- au propriétaire occupant
- au propriétaire bailleur (privé, HLM)
- locataire (parc social ou privé)

qui finance les travaux d'adaptation.

Travaux éligibles :

- travaux d'amélioration de l'accessibilité du logement ou de ses différentes pièces
- travaux permettant de faciliter l'usage des sanitaires et de la salle de bains par l'adaptation des équipements existants ou l'aménagement de surfaces supplémentaires.